

Service Risques Énergie et Déchets  
Risques Naturels  
Prévention des Risques Naturels

Basse-Terre, le 24 octobre 2024

## COMPTE-RENDU

<b>Réunion</b>	Révision des PPRN - Cartographie des enjeux
<b>Date / Horaire</b>	Mercredi 13 décembre 2023 - 10h00
<b>Lieu</b>	Mairie de Pointe-à-Pitre
<b>Ordre du Jour</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Présentation et validation de la cartographie des enjeux de la commune</li></ul>

### Présents

#### Commune de Pointe-à-Pitre

- MATHURINE Patrice, Service urbanisme
- MINACHY Freddy, Dervice prévention et gestions des risques
- APHAREL Laurent, assistant de travaux DST
- MOULIN Gladys, assistante de gestion DST

#### DEAL

- PONS Sylvain, responsable de l'Unité PPRN (RED)
- FAUNY Corentin, chargé de mission PPRN (RED)
- LAHAUT Yannick, chargée d'opérations NPRNU (RVQ)

#### CAPEX

- GLADONE Astrid, Responsable du Service Prévention des Risques

### Contexte général

Dans le contexte de la révision du PPRN de la commune de Pointe-à-Pitre, un deuxième atelier dédié à la cartographie des enjeux communaux a eu lieu le 20/12/2023. Celui-ci fait suite au premier atelier de co-construction de la cartographie des enjeux communaux du 26/09/2023, ainsi qu'à la réunion de présentation de la méthodologie de cartographie des enjeux qui s'est tenue le 25/09/2023.

Le deuxième atelier avait pour objectif principal de discuter de la proposition de cartographie des enjeux de la commune, établie à partir du premier atelier commun, et de valider la cartographie des enjeux qui servira de référence pour la croisée avec les aléas naturels en vue de l'élaboration du Plan de Zonage Réglementaire (PZR).

### **Déroulé de l'atelier**

- La DEAL a rappelé les objectifs de l'atelier du jour,
- Une vérification générale des zones à enjeux (A, B, C) a été effectuée,
- Des discussions ont eu lieu sur certains secteurs précis.
- 

### **Points clefs de l'atelier**

#### Cartographie des enjeux

- La DEAL a présenté les zones à enjeux qui avaient été validées lors du premier atelier, les deux groupes étant en accord avec les classements. Pour rappel, l'ensemble de la commune a été considéré en zone A (centre-bourg / zone très urbanisée) à l'exception du Morne Mémoire, du parcours sportif du bord de mer et des îlets qui ont été classés en zone C (zone non urbanisée). Aucune zone B (zone urbanisée moins dense) n'a été repérée sur la commune. Les personnes présentes lors du second atelier ont confirmé que ce classement était cohérent avec la réalité du territoire communal.
- Il a été confirmé qu'aucune zone d'enjeux environnementaux n'existe sur la commune de Pointe-à-Pitre.

#### Cartographie des aléas

- La DEAL a rappelé que si la commune souhaitait préciser la connaissance de l'aléa submersion (comme le sujet avait été évoqué lors de la première séance), elle pouvait envisager de préciser cette dernière via une étude technique qui pourrait partiellement être prise en charge par le FPRNM. La DEAL se tient à disposition de la commune sur ce sujet.

#### ➤ *Échanges sur les possibilités de construction dans les zones à risques*

- Des questions ont été posées concernant les possibilités de construction dans les zones d'aléa fort et très fort submersion marine. La DEAL a rappelé que les grands principes du décret PPRI (juillet 2019), qui seront intégrés dans le règlement en cours de révision, vont intégrer les possibilités de renouvellement urbain dans ce type de

zones, soit des démolitions-reconstructions avec réduction de la vulnérabilité. La DEAL a précisé être en cours de rédaction du règlement révisé qui intégrera des prescriptions et des mesures de réduction de la vulnérabilité.

### **Suite et perspectives**

- La DEAL reviendra vers la commune après croisement entre les aléas et les enjeux (mi-2024). Une première version de PZR (Plan de Zonage Réglementaire), associé aux grands principes du futur règlement sera alors envoyé pour avis et discuté en séance avec la commune.